



# LES JEUNES  
EGLISE CATHOLIQUE DU VAR

# AQUERO 2026

17° PELERINAGE DES JEUNES A LOURDES

Plus de 500 jeunes varois rassemblés  
pour vivre ensemble un grand temps fort.



## Dates et Horaires

Du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026

Les lieux et horaires définitifs seront transmis quelques jours avant le départ :

- Départ : lundi 19 octobre, **vers 7h** de Toulon, **vers 6h30** de l'Est-Var.
- Retour : vendredi 23 octobre, **vers 19h** pour Toulon, **vers 19h30** pour l'Est Var

## Qu'emporter ?

### 1. Dans un bagage à transporter soi-même. Il sera mis dans la soute.

- Une paire de bonnes chaussures de rechange,
- Affaires pour dormir
- Affaires de toilette
- Pantalons
- Chemises/polos
- Vêtement de pluie
- Paires de chaussettes
- Sous-vêtements
- Autre : montre, réveil, lunettes de soleil, mouchoirs, stylo, chapelet,
- Éventuels médicaments.
- Argent de poche maximum 20 € (éventuellement pour la photo de groupe à 8 €)
- Un réveil, une montre (facultatif)
- Ne pas emporter de déodorant aérosol
- Lycéens : tenue de randonnée, chaussures pour marcher.
- Servants et séminaristes : Aube
- Prêtres et diacres : Aube et étoles blanche, rouge et violette

## 2. Dans un petit sac-à-dos

On garde ce sac avec soi dans le car :

- Gourde ou bouteille d'eau
- Pique-nique
- Goûter

## Prix et règlement

Tarifs réduits pour les premiers inscrits :

- 305 € jusqu'au 15 juin inclus.
- 335 € à partir du 16 juin.
- 305 € pour les adultes qui encadrent quelle que soit la date d'inscription.

Réduction familles nombreuses (jeunes et adultes compris) :

- 40 € pour le deuxième inscrit de la même famille (inscrit dans le même groupe),
- 50 € supplémentaires pour le troisième inscrit de la même famille (inscrit dans le même groupe),
- 70 € supplémentaires pour le quatrième inscrit de la même famille (inscrit dans le même groupe).

## Règlement

Premier versement pour tous de 100 € à l'inscription.

Versement du solde pour tous au plus tard le 30 septembre.

## Pénalités d'annulation

30 € puis 100% après le 30 septembre (car l'organisation est alors engagée sur les hôtels et les cars).

Pénalités en cas de modification de données sur un même inscrit : 15 € après le 30 septembre.

N.B. : On ne peut remplacer une inscription par une autre. La pénalité reste due.

Modalités de paiements :

- chèque à l'ordre de : Paroisse de Brignoles
- virement, IBAN : IBAN : FR76 3000 3021 0100 0372 6020 122  
BIC : SOGEFRPP
- Chèques vacances